



Conseil Municipal

Du
19/03/2024

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **11/03/2024**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
Fabienne MARTIN

DELIBERATION N°8

Déposée le
25/03/2024
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le :
25/03/2024
A la porte de la Mairie

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE 19 MARS, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : BAGUET Nathalie, BOURGEOIS Michel, DUARTE SERRA Lydie, GUILIANI Bérénice, MARTIN Fabienne, ROYER André,

ETAIENT ABSENTS :

GLORY Patrick, Procuration à Nathalie BAGUET
MILLOT Pierre-Édouard
WAI Mariam, Procuration à Michel BOURGEOIS
LEQUIEN Philippe

Ajustement des tarifs des services applicables à compter du premier janvier 2024

Décision :

Nombre de conseillers présents et procurations	8
Nombre de suffrage exprimés	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

	2020	2024
Concessions de cimetière		
30 ans	60,00 €	60,00 €
50 ans	80,00 €	80,00 €
Location salle communale		
Forfait week-end	50,00 €	50,00 €
Affouage		
Prix du stère de bois	6,00€	6,00€
Rappel Taxe d'aménagement votée le 13/11/2014		
Toutes catégories sauf abris de jardin de – 20 m2	2.80%	2.80%
Fourniture de plaque funéraire pour jardin du souvenir à l'unité		65.00 €

Accusé de réception en préfecture
070-217005594-20240328-2024-08-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



BOURGEOIS Michel

Les membres du Conseil,

Présent(e)	Pouvoir de :	Présent(e)	Pouvoir de :
BAGUET Nathalie	GLORY Patrick	BOURGEOIS Michel	WAII Mariam
MARTIN Fabienne		GUILIANI Bérénice	
DUARTE SERRA Lydie		ROYER André	

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat